



Commission de l'Agriculture, de la Viticulture, du Développement rural et de la Protection des consommateurs

Procès-verbal de la réunion du 20 mai 2015

Ordre du jour :

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions du 25 novembre 2014 (réunion jointe avec la Commission de la Santé), du 4 décembre 2014 (réunion jointe avec la Commission de l'Environnement et la Commission des Pétitions), du 25 février 2015 (réunion jointe avec la Commission de l'Economie, la Commission de l'Environnement, la Commission des Affaires intérieures, la Commission du Développement durable et la Commission du Logement), du 26 février 2015 et du 1er avril 2015 (réunion jointe avec la Commission de l'Environnement)
2. 6789 Débat d'orientation sur le rapport d'activité de la Médiateure (2014)
 - Rapporteur : Monsieur Jean-Marie Halsdorf
 - Formulation d'une prise de position (lettre du 11 mars 2015)
3. 6659 Projet de loi portant organisation de l'Administration des services vétérinaires
 - Rapporteur : Monsieur Gusty Graas
 - Présentation et adoption d'un projet de rapport

*

Présents : M. Frank Arndt, Mme Tess Burton, M. Lex Delles, M. Gusty Graas, Mme Martine Hansen, Mme Cécile Hemmen, M. Aly Kaes, M. Henri Kox, M. Edy Mertens, Mme Octavie Modert

Dr Félix Wildschutz, Administration des Services vétérinaires

M. Timon Oesch, Administration parlementaire

Excusés : M. Emile Eicher, M. Félix Eischen, M. Roy Reding

*

Présidence : M. Gusty Graas, Président de la Commission

*

1. **Approbation des projets de procès-verbal des réunions du 25 novembre 2014 (réunion jointe avec la Commission de la Santé), du 4 décembre 2014 (réunion jointe avec la Commission de l'Environnement et la Commission des Pétitions), du 25 février 2015 (réunion jointe avec la Commission de l'Economie, la Commission de l'Environnement, la Commission des Affaires intérieures, la Commission du Développement durable et la Commission du Logement), du 26 février 2015 et du 1er avril 2015 (réunion jointe avec la Commission de l'Environnement)**

Les projets de procès-verbal susmentionnés sont approuvés, à l'exception de celui de la réunion jointe du 1^{er} avril 2015, une intervenante du CSV insistant à le voir complété de sa question visant à savoir si à l'avenir des mesures de compensation seraient également réalisées à l'extérieur de zones de protection existantes et de sa revendication de veiller, le cas échéant, à exclure de telles surfaces de compensation les surfaces adjacentes à des exploitations agricoles.

La commission fait sien ce souhait.

2. **6789 Débat d'orientation sur le rapport d'activité de la Médiateure (2014)**

- Formulation d'une prise de position (lettre du 11 mars 2015)

Monsieur le Président rappelle que la commission a été invitée à prendre position au sujet du rapport d'activité de la Médiateure. A sa lecture de ce rapport et à la différence de l'année passée,¹ aucune observation ni recommandation relevant du domaine de compétences de la présente commission n'y ont été exprimées.

Les membres de la Commission de l'Agriculture, de la Viticulture, du Développement rural et de la Protection des consommateurs partagent son analyse.

Une lettre afférente sera adressée au Président de la Chambre des Députés.

3. **6659 Projet de loi portant organisation de l'Administration des services vétérinaires**

- Présentation et adoption d'un projet de rapport

Monsieur le Président-Rapporteur présente succinctement son rapport.

¹ Le rapport d'activité de l'Ombudsman concernant l'année 2013 faisait état d'une réclamation d'un exploitant agricole concernant le traitement de sa demande de subvention pour la construction d'une porcherie.

Débat :

Concernant **l'article 4**, une intervenante remarque que celui-ci n'est pas conforme au statut de la fonction publique tel qu'adopté récemment et critique que cet article n'a pas été adapté en conséquence.

Monsieur le Président-Rapporteur rappelle que cette question a déjà été évoquée par lui-même et qu'il a tenu cet article en suspens jusqu'à ce qu'il a eu confirmation explicite qu'une fois entrées en vigueur, les dispositions afférentes du statut révisé de la fonction publique s'appliqueront de plein droit également au cadre du personnel tel que prévu par le présent projet de loi.²

Une intervenante s'interroge sur la délimitation précise des compétences de l'Administration des services vétérinaires dans le domaine de la **sécurité alimentaire**. Il lui est expliqué que du côté de l'Administration des services vétérinaires la délimitation semble claire. La Division de la santé publique est en charge du contrôle des produits alimentaires d'origine animale. L'OSQCA est en fait un organisme de coordination des contrôles dans ce vaste domaine de la sécurité et de la qualité de la chaîne alimentaire. Le Service de la sécurité alimentaire de la Direction de la santé (Ministère de la Santé) est compétent pour effectuer des contrôles dans le secteur de la restauration (HoReCa).

Pour des détails concernant la répartition des compétences entre les différents acteurs publics dans ce domaine politique, il est renvoyé au procès-verbal de la réunion jointe de la présente commission avec celle de la Santé.³

La commission parlementaire fait droit à la **suggestion rédactionnelle** d'une intervenante de faire commencer la première phrase du premier alinéa consacré à la présentation de la Division de la santé animale (page 4 du projet de rapport) par sa fin de phrase « dans le cadre de la législation communautaire » et de préciser la dernière phrase des Considérations générales⁴. Elle redresse, en outre, une faute d'accord dans cette même partie.

Conclusion :

Le projet de rapport est **adopté** à l'unanimité des membres présents de la commission qui décide de proposer un **temps de parole** suivant le modèle de base, tout en accordant au Rapporteur cinq minutes supplémentaires pour présenter en bonne et due forme la réforme de l'Administration des services vétérinaires.

Luxembourg, le 21 mai 2015

Le Secrétaire,
Timon Oesch

Le Président,
Gusty Graas

² Voir procès-verbal de la réunion du 12 novembre 2014 et celui du 1^{er} décembre 2014

³ Point 1, deuxième tiret de l'ordre du jour de la réunion du 25 novembre 2014

⁴ « Le nombre des vétérinaires de l'ASV a augmenté de 7 jusqu'à actuellement 20. » Elle comptait sept vétérinaires suite à l'entrée en vigueur de la loi du 29 août 1976.